Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240325-DELIB232024-DE

SmVSA
SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Maurice des Noues, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël	BENET
	LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	GRELIER Alain	FAYMOREAU
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLE
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITON Jacky	PUY DE SERRE
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 0814	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 14/22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE
	MAROT Roger	LONGEVES
	BOBINEAU Joël	MERVENT
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SERIGNE
	PHILIPOT Xavier	VOUVANT
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	GOURMAUD Yvon	ANTINGY
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
Total délégués présents : 36/64		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	à M. BAUDOUIN Jacques
	MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	à Mme DAVID Laetitia
	LAMY Judicaêl	LA TAILLEE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. GUENION Christian
Total représentés : 05/64			
Total présents et représentés : 41/64			

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240325-DELIB232024-DE

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : PARTICIPATION 2024 DES ASA A L'ANIMATION DES CTEAU – DELIB N°23/CS 25 MARS 2024

Les Associations Syndicales ont programmé des travaux sous leur propre maîtrise d'ouvrage au sein des CTeau Marais.
Le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes réalise une mission d'animation et de conseil technique auprès des maîtres d'ouvrage comprenant :

- Le diagnostic de terrain au préalable (profils des canaux, état des berges, végétation, etc) ;
- La définition du programme de travaux retenu par l'ASA (selon le diagnostic) / aide au montage financier lors des préparations des budgets ;
- La rédaction des cahiers des charges et des pièces techniques à valider par l'ASA ;
- L'aide à la rédaction des pièces de marché publique, y compris les ordres de services et les bons de commande, *mais restant sous la responsabilité de l'ASA* ;
- L'accompagnement et le conseil technique pour la Commission d'Attribution des Offres (CAO) ;
- La rédaction des pièces techniques pour les demandes de financements sur les montants réels,
- La rédaction des dossiers réglementaires dans les cas spécifiques ;
- S'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi des chantiers vis-à-vis des préconisations environnementales inscrites au contrat et de la législation en vigueur, jusqu'à la réception de chantier avec le maître d'ouvrage ;
- Le SmVSA établi les bilans techniques et financiers par ASA qu'il synthétise lors des bilans annuels et périodiques (3 ans) présentés en Comités de Pilotage du CT Eau concerné.
- En période transitoire (entre deux contrats), et selon l'engagement de l'ASA, le SmVSA recueille les besoins émis par l'ASA et évalue les travaux éligibles à inscrire au nouveau CT Eau.

Légalement, si le SmVSA ne peut avoir le rôle d'un maître d'œuvre, la mutualisation du personnel peut s'envisager mais avec une participation correspondant au temps réel d'animation auprès des ASA, évalué à 1.5ETP (1.3 technicien et 0.2 administratif). Une fois les subventions déduites (60% d'aides), le solde à charge représente un coût annuel de 26 383,50 €, soit 0.75€ /Ha au vue des surfaces cumulées actuelles des ASA signataires des CT Eau.

Suite à la réunion du 21/07/2023 avec les ASA, Il a été convenu que ces frais seraient mutualisés et répartis entre toutes les Associations Syndicales signataires de CT Eau au prorata de leur surface respective.

Une convention rappelle les missions et devoirs de chacun, pouvant être engagée avec tacite reconduction le cas échéant. Tout dépend également de l'engagement des ASA dans les CT Eau à venir selon les besoins du territoire (révision des CT à 3 ans).

Pour mémoire, les participations des ASA étaient de 0.337€/Ha depuis 2013, puis à 0.35€/Ha en 2022. La surface prise en compte pour chaque ASA étant son périmètre global et non l'assiette de ses taxes. .

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240325-DELIB232024-DE

Il est proposé de réévaluer les participations pour 2024 sur la base des frais réels, à savoir :

Associations Syndicales	Surfaces	Participation 2022 / 2023	Participation 2024 sur coût réel 1,5 ETP SmVSA
ASA Nalliers, Mouzeuil St Martin, Le Langon	2 713	949,55 €	2 034,75 €
ASA Champagné-les-Marais	5 846	2 046,10 €	4 384,50 €
ASA Petit Poitou et Commandeur	7 623	2 668,05 €	5 717,25 €
ASA La Taillée	1 060	371,00 €	Non signataire CT
ASA du Marais du Bouil	105	36,75 €	Non signataire CT
Marais Vix, Maillé, Maillezais, Doix	6 352	2 223,20 €	4 764,00 €
ASA Gros Aubier, du Devant et des Taures	411	143,85 €	Non signataire CT
ASA Marais de la Pironnerie	82	Non signataire CT	Non signataire CT
ASA Auzay, Chaix, Fontenay	634	Non signataire CT	Non signataire CT
ASA Rivière Vendée	2031	752,85 €	1 523,25 €
ASA Marais Mouillés Vendéens	6 596	2 308,60 €	4 947,00 €
ASA Marais Sauvage et de la Perle	2201	770,35 €	1 650,75 €
ASA Marais Mouillepied	1300	413,00 €	975,00 €
ASA de Ste Gemme	710	Non signataire CT	Non signataire CT
TOTAL	37 664	**12 683,30 €**	**25 996,50 €**
		0,35€/ha	**0,75€/ha**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la réévaluation de la participation des Associations Syndicales pour 2024
- Autorise le Président à signer les conventions avec les ASA en adéquation avec leur périmètre

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER

Signé électroniquement par Arnaud Charpentier
Date de signature : 08/04/2024
Qualité : Président du Synd Mixte Vendée Sèvre Autizes